

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'URBANISME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES



Agence de Développement Municipal (ADM)

Nom Projet : Programme d'Appui aux communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN)

AVIS N° AMI N°02/25/PACASEN//IDA/ADM

## SOLlicitation DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

### RECRUTEMENT DE CABINETS OU GROUPEMENTS D'EXPERTS POUR L'ÉLABORATION DES PLANS CLIMAT TERRITORIAUX POUR LES COMMUNES PILOTES DU PACASEN

- Dans le but d'accompagner le processus de décentralisation et les résultats positifs enregistrés par le PACASEN, le Gouvernement du Sénégal et les partenaires au développement notamment la Banque mondiale et l'AFD ont convenu d'un financement additionnel (FA) d'une durée de deux années et demi (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2026) pour mener des analyses plus approfondies sur l'évolution du programme avec la prise en compte de nouvelles problématiques de développement en particulier, les aspects liés au changement climatique et le genre.  
Le PACASEN vise à accroître les transferts de l'État vers les 601 CT du Sénégal sur la base de critères objectifs et équitables et inciter également les CT à la performance notamment en matière de gestion des investissements publics par le biais de dotations conditionnées : (i) conditions minimales obligatoires (dotation CMO) pour 124 CT pilotes et, (ii) indicateurs de performance (dotations IDP) pour 19 CT urbaines principales. Le projet est Coordonné par l'Agence de Développement Municipal (ADM) sous l'autorité du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement des Territoires.
- Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés publié sur les sites de la Banque mondiale et paru dans le Journal « Sud Quotidien » du 6 décembre 2024.
- Le gouvernement a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **recrutement de cabinets ou groupements d'experts pour l'élaboration des plans climat territoriaux pour les communes pilotes du PACASEN**  
L'objectif est d'accompagner au moins 40 % des 124 collectivités pilotes du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) dans l'élaboration participative de leurs Plans Climat Territoriaux (PCT), en conformité avec le guide méthodologique national (ci-après « le Guide ») adopté par arrêté interministériel.  
Dans le cadre de l'élaboration des Plans Climat Territoriaux (PCT), la mission du cabinet ou groupement de consultants vise à atteindre les objectifs spécifiques suivants :
  - sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs locaux et des collectivités territoriales (CT) sur les enjeux liés au changement climatique, en particulier sur les volets d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'adaptation aux impacts climatiques, l'intégration des changements climatiques dans les documents de planification et de budgétisation, etc. ;
  - former les équipes des CT aux changements climatiques (cela inclut tous les aspects liés aux changements climatiques, notamment l'adaptation, l'atténuation, la finance climatique, etc.) ;
  - réaliser des Études de Vulnérabilité aux Risques Climatiques (EVR) et des inventaires de gaz à effet de serre qui couvriront l'ensemble des collectivités ciblées, en conformité avec la méthodologie nationale ;
  - identifier et prioriser pour chaque territoire (commune ou ville département ou autre) les options d'adaptation et d'atténuation les plus pertinentes, à intégrer dans un Plan Climat Territorial structuré et opérationnel ;
  - appuyer les collectivités territoriales dans le processus de validation technique et d'adoption officielle du Plan Climat Territorial par le conseil municipal, en lien avec les ARD ;
  - proposer un dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Plan Climat Territorial, avec des indicateurs mesurables et des responsabilités claires ;
  - produire des outils de communication adaptés (résumés, infographies, notes de synthèse, supports visuels) à destination des parties prenantes locales et des décideurs ;
  - fournir des livrables de qualité, conformes au guide méthodologique national, harmonisés selon les standards institutionnels, et intégrant les considérations transversales (genre, jeunesse, inclusion, durabilité).
- Les Termes de Référence (TDR) de la mission peuvent être consultés sur le site Web suivant : [www.adm.sn](http://www.adm.sn)
- L'Agence de Développement Municipal (ADM), Agence d'exécution du PACASEN, invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et leur expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. Le dossier de manifestation d'intérêt des Cabinets devra notamment comporter :
  - lettre de manifestation d'intérêt : signée par la personne habilitée.
  - accord de groupement : convention (ou lettre d'intention) précisant le mandataire, la répartition des rôles et responsabilités, ainsi que les modalités de coordination ;
  - présentation du groupement : identité juridique et organisationnelle de chaque membre et domaines de compétences ;
  - expérience générale : activités principales de chaque membre du groupement, nombre d'années d'expériences dans le domaine du changement climatique ;
  - expérience spécifique : dans le domaine de la mission (qualifications dans le domaine du service sollicité) : références concernant l'exécution de marchés similaires avec à l'appui les attestations de bonne exécution délivrées par le client ; les références non attestées ne seront pas comptabilisées dans l'évaluation ;
  - capacité organisationnelle et de gestion : description de l'organisation technique et managériale du mandataire et des membres, consistance et qualifications générales des personnels techniques permanents ;
  - moyens techniques et logistiques : description des moyens matériels et logistiques mis en commun par le groupement et démonstration de leur adéquation avec les exigences de la mission.Les experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection
- Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification mais ils doivent indiquer clairement si l'association est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.
- Il est porté à l'attention des Cabinets que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020 et septembre 2023) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
- Des cabinets seront sélectionnés selon la méthode sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020 et septembre 2023) « Règlements de Passation des marchés ».
- Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : N° 5, avenue Carde, Immeuble Carde Rénovation, 3<sup>ème</sup> étage, de 08H00 à 13 H00 et 14H00 à 17 H00.
- Les manifestations d'intérêt, doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier, par fax ou par e-mail) au plus tard le mardi 18 novembre 2025 à 12 heures 00 mn Gmt.

Agence de Développement Municipal  
Bureau du spécialiste en passation des marchés  
N° 5, avenue Carde, Immeuble Carde Rénovation, 3<sup>ème</sup> étage  
BP : 6783 Dakar-Etoile SENEGAL  
Tél : (221) 33 849 27 10  
Fax : (221) 33 842 25 76  
E-mail : [contact@adm.gouv.sn](mailto:contact@adm.gouv.sn)